

**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 316-08**

Prenez avis que le 1^{er} avril 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 900, rue Principale, à compter de 19h30, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la création de 3 lots avec un frontage simple minimal de 31.92 mètres au lieu du 50 mètres réglementaire. Cette demande affecte la disposition réglementaire du règlement de lotissement No. 316-08, au niveau du frontage simple minimal.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot: 4 376 655 du Cadastre du Québec
Rue Choquette

Donné à Notre-Dame de Stanbridge, ce 14^{ème} jour de mars 2019

Suzanne Marcoux, directrice générale, greffière